

16/11/2011

Ci-après le message du DISIC adressé aux Préfet et aux DDI.

----- Message original -----

Date : Tue, 15 Nov 2011 20:23:17 +0100

De : FILIPPINI Jerome Secretariat <sec.jerome.filippini@sgg.pm.gouv.fr>

...

Par ma note du 23 septembre dernier, je vous avais demandé de surseoir à la mise en place des services interministériels départementaux des SIC (SIDSIC), le temps de conduire un processus de concertation avec les organisations syndicales, et de restaurer des conditions sereines de dialogue.

Après coordination avec les secrétaires généraux des ministères et la DGAFP, réunis sous la présidence du secrétaire général du Gouvernement le 2 novembre dernier, j'ai rencontré ce jour les organisations syndicales concernées (représentants au comité technique des DDI ainsi qu'au comité technique SIC du ministère de l'intérieur), pour leur présenter les réponses de l'administration aux préoccupations exprimées.

Je vous transmets ci-joint une note reprenant la position qui leur a été exposée, réaffirmant le bien fondé de la démarche de création du SIDSIC en tant que service intégré rattaché au secrétaire général de la préfecture, modifiant le cadre de gestion des agents, qui seront affectés - et non mis à disposition - dans le service, et déterminant un calendrier de déploiement par vagues successives, ainsi que les modalités de gestion et d'accompagnement.

Je vous adresserai d'ici début décembre une nouvelle circulaire modifiant mes instructions du 19 août dernier conformément aux éléments exposés dans la présente note.

Je vous remercie de votre attention.

Jérôme Filippini

Directeur, adjoint au secrétaire général du Gouvernement

Lien direct vers la note : http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/fonctpubl/doc11/Note_DISIC_15-11-11.pdf